



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 19 avril 2010, à 19h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et Yves Sigouin, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. le conseiller André Tremblay est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Lise Cadieux, greffière adjointe, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

151/19-04-10

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 165 décrétant des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Règlement numéro 165 : Date de la tenue du registre
4. Appel d'offres numéro 2010-06 sur invitation : Fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au CSCVR
5. Appel d'offres numéro 2010-07 sur invitation : Fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au CSCVR
6. Politique de gestion des actifs excédentaires
7. Travaux au centre-ville : Entente avec A.B.C. Rive-Nord inc.
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

152/19-04-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 165 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 165, sa portée, son coût, son mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 165 décrétant des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 165 décrétant des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du règlement numéro 165 décrétant des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 165 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE**

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 165 au mercredi 5 mai 2010 de 9h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

153/19-04-10

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-06 SUR INVITATION : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CSCVR**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-06 de la Ville, tels que préparés et datés du 19 avril 2010.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des architectes suivants : « M. Mario Allard », « M. Pierre-Luc Beauregard », « Bergeron-Thouin », « Daniel Arbour & Associés », « Létuvé et Riel » et « M. Jean-François Parent », pour la fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Alain Deslauriers, directeur général de la Ville, ou de Mme Claire Coulombe, directrice générale adjointe de la Ville.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au cahier des charges et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2010-06 de la Ville datés du 19 avril 2010.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions complétées sur les documents fournis par la Ville soient considérées.

Que pour être considérée, une soumission devra être déposée selon les exigences prescrites à l'appel d'offres numéro 2010-06 de la Ville.

Que l'enveloppe générale contenant la soumission soit transmise sous pli cacheté au bureau de la Ville avant 10h00, heure du Québec, le 14 mai 2010.

Que l'ouverture des enveloppes générales contenant des soumissions soit faite publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 14 mai 2010 à 10h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues même celle offrant le meilleur rapport qualité / prix; par conséquent, la Ville n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

D'accepter le système de pondération et d'évaluation des offres qui sera utilisé pour l'analyse des offres formulées par les professionnels dans le cadre du présent appel d'offres, tel que détaillé au cahier des charges de la Ville.

De nommer membres du Comité de sélection, les personnes suivantes :

M. Alain Deslauriers, directeur général,  
M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics,  
M. Serge Boileau, ingénieur externe.

Que Mme Claire Coulombe, greffière de la Ville, agisse à titre de secrétaire dudit Comité de sélection.

### **ADOPTÉE**

154/19-04-10

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-07 SUR INVITATION : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CSCVR**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-07 de la Ville, tels que préparés et datés du 19 avril 2010.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des ingénieurs-conseils suivants : « Cima + », « Dessau inc. - Infrastructures », « GENIVAR Société en commandite », « Le Groupe S.M. International inc. » et « M. André Pilon », pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Alain Deslauriers, directeur général de la Ville, ou de Mme Claire Coulombe, directrice générale adjointe de la Ville.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au cahier des charges et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2010-07 de la Ville datés du 19 avril 2010.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions complétées sur les documents fournis par la Ville soient considérées.

Que pour être considérée, une soumission devra être déposée selon les exigences prescrites à l'appel d'offres numéro 2010-07 de la Ville.

Que l'enveloppe générale contenant la soumission soit transmise sous pli cacheté au bureau de la Ville avant 10h00, heure du Québec, le 14 mai 2010.

Que l'ouverture des enveloppes générales contenant des soumissions soit faite publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 14 mai 2010 à 10h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues même celle offrant le meilleur rapport qualité / prix; par conséquent, la Ville n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

D'accepter le système de pondération et d'évaluation des offres qui sera utilisé pour l'analyse des offres formulées par les professionnels dans le cadre du présent appel d'offres, tel que détaillé au cahier des charges de la Ville.

De nommer membres du Comité de sélection, les personnes suivantes :

M. Alain Deslauriers, directeur général,  
M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics,  
M. Serge Boileau, ingénieur externe.

Que Mme Claire Coulombe, greffière de la Ville, agisse à titre de secrétaire dudit Comité de sélection.

### **ADOPTÉE**

155/19-04-10

### **POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS EXCÉDENTAIRES**

**CONSIDÉRANT** la demande de la sous-ministre Mme Julie Gosselin, en date du 25 novembre 2009, à l'effet que la Ville de Rivière-Rouge se dote d'une politique de gestion de ses actifs excédentaires;

**CONSIDÉRANT** l'absence de modèle pour une telle politique et l'importance de s'assurer que le contenu de celle-ci soit conforme aux exigences du MAMROT ainsi qu'à toute disposition légale;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique de gestion des actifs excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

De transmettre une copie de cette politique à Mme la sous-ministre Julie Gosselin du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à nos aviseurs légaux pour étude et commentaires.

### ADOPTÉE

156/19-04-10

### TRAVAUX AU CENTRE-VILLE : ENTENTE AVEC A.B.C. RIVE-NORD INC.

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec a tardé à payer les sommes dues à la Ville pour des travaux réalisés pour le MTQ en 2008 et 2009 par Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. (A.B.C. Rive-Nord inc.) et qu'il est prévu au protocole d'entente no. 88-304 conclu avec le MTQ que la Ville assume les intérêts;

**CONSIDÉRANT** les discussions à ce jour concernant les sommes dues pour les travaux réalisés par A.B.C. Rive-Nord inc.;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'entente proposée par A.B.C. Rive-Nord inc. le 12 avril 2010 suite à une négociation avec la Ville, à l'effet de leur verser :

- 45 000,00 \$ en frais d'intérêts pour des travaux réalisés en 2008 et 2009 (montant déjà approuvé par la résolution numéro 124/06-04-10);
- un acompte de 203 500,10 \$ plus les taxes de retenue;

D'accepter d'inclure au mandat un montant de 3 000,00 \$ (au lieu de 7 232,07 \$) pour des travaux de déneigement.

D'annuler la facture de 829,63 \$ relatif à la réparation d'une borne fontaine.

D'accepter le décompte pour les travaux faits au bénéfice de la Ville en 2009 au montant de 7 138,00 \$ annulant ainsi le refus de payer un montant de 500,10 \$.

Qu'un montant de 69 065,37 \$ soit libéré quinze (15) jours après la correction des déficiences sur les travaux de 2008 et 2009 à la satisfaction de la Ville.

### ADOPTÉE

### Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

157/19-04-10

### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h32.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**GREFFIÈRE**

---

**Déborah Bélanger**

---

**Claire Coulombe**